

## DEFENSE ET DEMOCRATIE

Avec la suspension de la conscription et la professionnalisation des armées, les liens qui existaient entre la Nation et l'armée, et qui reliaient les générations entre elles, ont été rompus. Toute une génération de jeunes gens « ne fait plus ses classes », c'est désormais l'école qui éduque à la défense. Cet enseignement initie les élèves à la compréhension des enjeux géopolitiques, aux exigences et aux contraintes de la défense militaire et de la défense civile, aux principes qui régissent la prévention des conflits armés et aux modalités de leur résolution. La défense et la paix sont désormais enseignées ensemble, sur la base des valeurs démocratiques et des devoirs du citoyen.

La défense aujourd'hui

La défense a connu, au cours des siècles, des acceptions de plus en plus larges et diversifiées. Désormais, elle recouvre des domaines d'intervention qui s'étendent au-delà des engagements militaires. La défense se fait globale parce qu'elle est armée, civile, économique et culturelle.

- La défense militaire est de la compétence de l'armée de terre, de l'armée de l'air, de la marine et de la gendarmerie, avec des objectifs stratégiques de dissuasion, de protection et de prévention pour garantir les intérêts fondamentaux de la Nation.
- La défense civile est assurée principalement par les sapeurs pompiers, la sécurité civile, la police nationale, la police de l'air et des frontières, les ministères et organisations de la Santé, du secteur des transports et des communications, pour la prévention et la protection contre les risques de toute nature (feux de forêts, inondations, séismes, cyclones, risques écologiques) autant sur le plan national qu'international.
- La défense économique ressortit du domaine des Douanes, de la Direction de la surveillance du territoire (DST), du Comité national pour la compétition et la sécurité économique (CNCSE), sorte « d'intelligence économique » de la France visant à favoriser la production et la circulation des ressources, à améliorer la compétitivité nationale dans une économie mondialisée, à protéger les bases de données et les transferts technologiques, à lutter contre l'exploitation illicite des brevets, la désinformation informatique et les contrefaçons.
- La défense culturelle participe au rayonnement de la francophonie, à l'expression de « l'exception culturelle française » par des structures et des programmes spécifiques.

La défense repose désormais sur la formation de l'esprit civique, sur la solidarité et la cohésion sociale qui concernent l'ensemble des citoyens et relèvent de leur éducation dès l'école. Pour cela, les principes de la défense et ses champs de compétence ont été inscrits dans le programme d'éducation civique du collège (notamment en

classe de 3e où une réflexion sur la citoyenneté doit être engagée), et dans le cours d'éducation juridique, civique et sociale, au lycée. Par ailleurs, des trinômes académiques ont été mis en place par convention passée entre l'Éducation nationale et les Armées pour favoriser des initiatives conjointes sur les problèmes de défense. Enfin, les Journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) sont, après le recensement, une étape obligatoire dans le « parcours civique » des jeunes gens et jeunes filles afin de les initier aux valeurs et aux métiers de la défense. Cependant, les difficultés de mise en œuvre de cette éducation à la défense restent nombreuses. Celle-ci doit surmonter les idées reçues et l'ignorance de nombreux adolescents sur ces questions.

La force des préjugés

Particulièrement chez les jeunes, la défense est l'objet de stéréotypes, qui conduisent soit au refus d'aborder le problème soit, à l'inverse, à un intérêt centré uniquement sur les faits d'arme. Ainsi, la défense est rarement entendue comme un attribut de la souveraineté nationale ni même comme une expression de la Nation. Elle n'est pas non plus rapportée à un ordre international garanti par l'Organisation des Nations unies. D'une façon générale, elle est rarement entendue comme la mobilisation des hommes et des moyens pour défendre les valeurs de la démocratie, pour organiser la protection des populations civiles ou pour mener des actions à titre humanitaire. Ce n'est que de façon sporadique, au gré de l'actualité et des reportages médiatiques, que la diversité des domaines de la défense est perçue.

Réduire la défense à une acception guerrière entraîne de nombreux malentendus qui rendent son enseignement d'autant plus délicat que certains jeunes sont sensibles aux logiques d'affrontement et de violence. Les opérations militaires, les manœuvres, sont des images plus familières que le concept politique de défense parce qu'elles évoquent un passé raconté dans les livres d'histoire, la littérature, le cinéma... ou les bandes dessinées. C'est à travers les batailles, les guerres et les traités célèbres, que beaucoup imaginent la défense : de la guerre des Gaules au débarquement de Normandie, les élèves ont un imaginaire fécond sur les aspects strictement militaires de la défense. Leurs représentations s'accompagnent d'un intérêt souvent prononcé pour l'évolution de l'arsenal technique, la panoplie des armes à travers les âges, et parfois aussi, pour les jeux stratégiques. Si les discours qui dénoncent les effets dévastateurs des conflits auxquels les hommes se sont livrés au cours des siècles sont parfaitement légitimes, ils accèdent à une vision réductrice de la défense. Nombre d'adolescents l'expriment de façon ambivalente, tantôt par la critique radicale de l'armée et l'antimilitarisme, tantôt par une certaine fascination pour les conflits militaires : « Les représentations des armées, des soldats et de la guerre s'inscrivent sur une longue durée, celle de l'histoire écrite ou imaginée » (Line Sourbier-Pinter, *Au-delà des armes* [1](#)). Les luttes de pouvoir et d'intérêt, qui conduisent à des conquêtes, des occupations, des colonisations, illustrent les enjeux politiques ou économiques, idéologiques ou religieux, de la défense. Toutefois, en dressant un tableau sombre des politiques passées, on associe défense et

conquête sur le seul terrain des rapports de forces. Rarement l'analyse porte sur les interventions préventives et sur les conséquences qu'une absence de politique de défense aurait pu entraîner : la seconde guerre mondiale a compté des millions de morts ; fallait-il pour autant laisser s'installer la domination du nazisme sur le monde ?

Les lieux communs relatifs à la défense et l'ignorance de ses enjeux sont d'autant plus répandus que les démocraties modernes, sociétés développées et de bien-être, sont confrontées à un effacement du sens de la mobilisation collective. Les valeurs positives de la défense ne sont plus celles de Valmy ou de l'appel du 18 Juin 1940. Des expressions comme « le peuple en armes » ou « la défense de la patrie » ont perdu en grande partie leur signification. Par ailleurs, les mots de « résistance » et de « libération » sont aujourd'hui utilisés par des peuples ou des groupes qui peuvent se réclamer de régimes totalitaires et justifier le terrorisme par leur combat « contre les démocraties occidentales ».

Le sacrifice pour la défense de la patrie ou pour des idéaux semble réservé aux générations du siècle dernier, celle des poilus de la Grande Guerre ou des combattants des Forces françaises libres. Mais il est vrai que le XXe siècle a vu aussi se développer les armes de destruction massive qui touchent de nombreux civils subissant les bombardements et les privations. Les deux guerres mondiales et les guerres coloniales ont par ailleurs construit des mémoires familiales douloureuses qui ont divisé les peuples et laissé des empreintes durables dans les inconscients collectifs, souvenirs que les adultes ont longtemps voulu enfouir dans le silence.

Et si les commémorations se sont multipliées récemment, elles se manifestent fréquemment par des expressions de repentance, de culpabilité ou de responsabilité collectives auxquelles les plus jeunes se sentent étrangers. Il convient donc, pour éduquer à la défense, de d'abord montrer la complexité des situations passées et leur évolution (dans lesquelles les renversements d'alliance ne sont pas rares) pour ensuite retracer les progrès du droit de la guerre, l'importance des alliances et des traités, l'entrée progressive de la philosophie des Droits de l'homme dans l'esprit de défense. La transformation des politiques de défense en mobilisation au service de la paix participe de l'histoire récente des peuples ; elle s'accompagne d'un long cortège de hauts faits mais aussi de souffrances et de sacrifices.

Un patrimoine culturel

La défense a inspiré un nombre considérable d'œuvres architecturales, iconographiques, musicales, scientifiques et technologiques. Expressions des arts et traditions populaires, pièces de musée de l'art officiel ou salon d'artistes contestataires, la palette des représentations militaires est étendue. La chanson, les cartes postales, la caricature, l'affiche, mais aussi le théâtre, l'opéra, la peinture et la sculpture, la tapisserie royale ou républicaine sont traversés par des scènes de bataille ou de repos du guerrier, par des armées entières ou des héros distingués et décorés, par des figures nobles et courageuses ou des armées en déroute, offrant l'image

tragique de la débâcle ou autre Bérézina.

Le patrimoine architectural, lui aussi, est significatif de l'implantation sur l'ensemble du territoire national des forces de la défense. Les villes de garnison, comme la ville de Metz, possèdent des forts, des casernes, des capitaineries, des arcs de triomphe, aux dimensions imposantes ; des sites stratégiques voient se dresser des phares ou des constructions comme le fort de Brégançon ; dans de simples villages des stèles, des monuments aux morts, modestes parfois, mais qui émeuvent parce qu'ils rendent hommage à tous ceux qui « ont donné leur vie pour la patrie » ou qui sont « morts pour des idées », ont été érigés. Un mémorial, comme celui de Caen, rend hommage à tous ceux, quelle que soit leur nationalité, qui ont combattu pour la liberté lors du débarquement de Normandie.

La défense est également à l'origine de découvertes techniques et scientifiques : elle a permis la production de machines des plus extravagantes ou des plus performantes sur terre, dans les airs ou sur les océans. Les armes deviennent, avec le temps, des objets de collection, comme ces drapeaux et uniformes, dont certains ont été dessinés par les plus grands artistes, à l'instar de Léonard de Vinci, qui inventa aussi bien des machines que des uniformes pour différents régiments, dont celui des gardes suisses du Vatican... De la préhistoire à la conquête spatiale, la défense a inspiré l'un des patrimoines les plus riches de la condition humaine, remarquable par son inventivité et sa créativité, ou par son conformisme et sa révérence au pouvoir : armées aux ordres des puissants ou armées de libération.

Enfin, c'est aussi un patrimoine intellectuel et moral, porteur à la fois de traditions et de valeurs communes qui transcendent les différences que nous transmet l'histoire militaire. La discipline et l'obéissance, l'esprit de corps et la solidarité, le sens de l'intérêt général et du sacrifice, de la responsabilité et de la décision, le courage, pouvant aller jusqu'à la résistance à un ordre illégitime, sont des exemples de valeurs toujours d'actualité qu'on peut pointer dans les événements récents.

Des valeurs, des savoirs, des pratiques

La défense participe de la culture des peuples et de l'histoire des Nations. Au-delà des moyens techniques des armées, elle mobilise les hommes, avec leur apport culturel, leurs valeurs et leurs savoirs. Par ailleurs, dans une société démocratique, la défense repose sur un ensemble de principes du droit, sur des lois et sur des codes de déontologie. Elle puise sa légitimité dans les déclarations, les conventions et les traités de droit international, qui garantissent la protection des réfugiés et des minorités, qui condamnent les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, qui interdisent toutes les formes de traite des êtres humains, la torture et l'esclavage, posent des procédures et des règlements pour prévenir les conflits... En application de ces principes, un droit d'ingérence est parfois invoqué pour intervenir sur un territoire étranger ; des forces multinationales peuvent être envoyées pour la protection des populations civiles. Ainsi, la défense a donné lieu à une abondante jurisprudence, à des mesures disciplinaires ou à des réhabilitations, à des mesures

d'instruction, à des condamnations ou des relaxes, devant des tribunaux militaires ou la justice de droit commun ainsi que devant des tribunaux internationaux.

La défense fait appel à toutes les sources du droit pour organiser la sécurité de la population et du territoire national contre les agressions extérieures ou intérieures, contre les dangers naturels ou les forces de déstabilisation qui mettent en cause la sûreté des personnes. Elle travaille avec ses partenaires, dont la Justice et la police ; certains de ses corps spécialisés, qui sont au contact direct de la population, sont particulièrement connus des citoyens, comme la gendarmerie, les pompiers ou les corps de santé. Elle participe aussi des forces de défense européenne et des forces engagées dans le cadre de l'ONU. Aujourd'hui, la culture de la paix est intimement liée à la défense au nom des principes démocratiques et des droits fondamentaux - tel le droit à la sûreté, le premier inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Jusqu'aux attentats du 11 septembre 2001, nombre de citoyens des États démocratiques se contentaient du « chauvinisme du bien-être », dont parle le philosophe Jürgen Habermas. Ils avaient le sentiment que la démocratie était acquise et intangible. Les conflits semblaient cantonnés à des régions lointaines, aux pays du Sud. Or, le terrorisme a fait prendre conscience que rien n'est jamais acquis, ni la paix ni le bien-être ; les démocraties sont inachevées et fragiles.

Parallèlement aux progrès du droit international et à la création d'instances pour prévenir ou réguler les conflits, l'éducation à la citoyenneté démocratique, la formation de l'esprit critique contre les diverses formes de désinformation ou de manipulation des opinions, l'enseignement des libertés fondamentales, le sens de l'interdépendance des nations, l'apprentissage de la solidarité et de la coopération, participent des impératifs de défense. Apprendre la défense, c'est poser la question de la paix, de la sécurité et des libertés fondamentales, au premier rang desquelles, les Droits de l'homme. Cette conception contemporaine de la défense est le fruit d'une lente évolution des mentalités et des progrès du droit.

#### Droits de l'homme et organisations internationales, de 1789 à nos jours

1789 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : le droit à la sûreté est reconnu comme un droit fondamental.

1919 : premières tentatives d'organisation démocratique des nations avec la SDN (Société des Nations) et l'OIT (Organisation internationale du travail).

1944-1948 : Organisation des Nations unies avec la création d'un Conseil de sécurité des Nations unies à qui est confiée la responsabilité du maintien de la paix.

1945 : Ouverture, le 20 novembre, du Procès de Nuremberg jugeant des crimes contre l'humanité commis pendant la seconde guerre mondiale.

1948 : Adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale de l'ONU ; Convention sur la prévention et la répression du génocide.

1950 : Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Années soixante : fin de la colonisation par accession à l'Indépendance de la majorité des pays anciennement colonisés par le Royaume-Uni, la France, la Belgique, les Pays-Bas...

1966 : pactes des Nations unies sur les droits civils et politiques ainsi que sur les droits économiques, sociaux et culturels.

1981 : adoption par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Années quatre-vingt-dix : création, en 1993, d'un tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie jugeant pour la première fois les crimes commis par un chef de l'État dans l'exercice de ses fonctions ; création, en 1994, du tribunal pénal international concernant les crimes perpétrés dans la zone de l'Afrique des Grands lacs en (Rwanda, Burundi).

2002 : installation de la Cour pénale internationale, à La Haye (Pays-Bas).

Si le principe même d'une éducation aux valeurs démocratiques est unanimement accepté, force est de constater que l'éducation à la défense est relativement peu abordée dans les cours. Pourtant, dans les collèges et les lycées, où cohabitent désormais des élèves originaires de pays parfois dévastés par la guerre et que leurs parents ont fui sous les persécutions, il est essentiel d'enseigner que la défense ne s'exerce pas nécessairement au nom d'un impérialisme ou d'une force aveugle, de conflits ethniques ou religieux, mais qu'elle peut être une politique de solidarité qui prévient le recours aux armes. Encore faut-il parvenir à surmonter les réticences de certains adolescents pour tout ce qui concerne les questions de défense. Des obstacles dus à certaines perceptions erronées, à des changements dans les mentalités mais également liés aux nouvelles données internationales, doivent être levés. Quels sont-ils ?

Le premier obstacle réside dans la relation perturbée que les jeunes générations entretiennent avec l'histoire. Les enquêtes auprès de lycéens européens montrent que la défense leur évoque des guerres meurtrières, des massacres. Les conflits du XXe siècle, notamment les années sombres de la Shoah, les guerres coloniales, laissent effectivement le double sentiment, d'une part, de la responsabilité écrasante de pays qui se vantent d'avoir institué la démocratie et, d'autre part, de la « victimisation » croissante de la société civile, la première à subir les effets des armes de destruction massive. Cette culpabilité historique est apparue clairement dans une recherche (Projet Connect 1999-2001) sur la citoyenneté européenne : le personnage et la période de l'histoire de l'Europe qui ont le plus marqué les lycéens italiens, néerlandais, portugais ou français interrogés sont... Adolf Hitler et le nazisme, cités par près de 85 % d'entre eux !

Le deuxième obstacle sur lequel peut buter l'éducation à la défense tient à la difficulté d'identifier l'ennemi ou l'adversaire. Certaines menaces planent aujourd'hui sur le monde, sans que des États se déclarent la guerre. Il est difficile de déterminer d'où vient l'auteur de l'agression, quels sont les enjeux des hostilités, quelle est la légitimité de telle ou telle intervention extérieure : des aspects économiques, religieux, ethniques, territoriaux se mêlent. L'impression d'un danger multiforme crée un sentiment diffus d'insécurité. Cela explique, en partie, pourquoi certains enseignants ne traitent pas des questions relatives à la défense, craignant d'aviver les angoisses de leurs élèves.

La troisième difficulté que rencontre l'éducation à la défense est celle de l'effacement des frontières physiques entre les États, au bénéfice d'une circulation accrue des personnes, des biens et de l'information, notamment au sein de zones géographiques comme l'Europe ou l'Amérique du Nord. Que devient la notion de « défense du territoire » ? Les attentats qui ont frappé les tours de Manhattan ont touché une ville cosmopolite, symbole de la mondialisation de l'économie et de la culture. Qui était effectivement visé ? Comment expliquer que le territoire national, au sens politique, ne disparaît pas avec la globalisation des échanges ni avec la suppression de certaines frontières ? La difficulté de compréhension de nos contemporains sur ce qu'est l'espace Schengen en est un exemple.

En quatrième lieu, ce sont les valeurs, telles que la patrie ou la Nation, qui autrefois fondaient l'unité du pays, qui ne semblent plus avoir de résonances ni même de force symbolique suffisamment perceptible par les jeunes : le flambeau et la devise de la République, le drapeau, la Marseillaise donnent lieu parfois à des manifestations intempestives de dérision ou d'hostilité (comme ce fut le cas lors d'un match amical de football entre la France et l'Algérie). La communauté des citoyens est fragmentée. Dans des sociétés multiculturelles, l'histoire nationale renvoie parfois à d'anciens conflits avec des pays d'origine. Par ailleurs, l'expérience de la démocratie n'est pas également partagée ; certains immigrants viennent de pays qui n'ont jamais connu la démocratie. Travailler sur les malentendus culturels, sur les conflits de valeurs ou de croyances permet alors d'éviter le risque de violences pouvant dégénérer en conflits ethniques, racistes ou religieux, voire en émeutes urbaines. La défense du territoire rejoint de plus en plus des préoccupations de défense civile, en écho à des conflits internationaux.

Le cinquième obstacle rencontré se manifeste par la résistance ou l'opposition aux autorités constituées. L'antimilitarisme, encore vivace il y a quelques années, s'est estompé. En revanche, certains adolescents réagissent de façon hostile envers les institutions représentant l'autorité, qu'il s'agisse du policier, du juge ou du militaire. Il convient donc de mener un travail en profondeur sur les représentations des jeunes à l'égard des institutions, à l'égard des

agents du service public, ceux qui « portent uniforme ».

Le dernier obstacle tient à la résurgence et au développement de revendications identitaires et aux communautarismes, qui confondent identité et citoyenneté démocratique. Certains de nos contemporains ne distinguent pas ce qui relève de la filiation, de l'héritage, de l'affectif, du symbolique, de ce qui est de l'ordre de la volonté, du choix, du droit, de l'intérêt général, du contrat social. Si identité et citoyenneté peuvent entrer dans une dialectique féconde, elles se détruisent réciproquement lorsqu'elles s'absorbent l'une l'autre : l'identitaire amplifie un moi collectif centré sur des intérêts particuliers au détriment des droits et des devoirs du citoyen libre de choisir ses appartenances et ses convictions.

Comment enseigner la défense

Pour favoriser l'enseignement de la défense, les programmes d'éducation à la citoyenneté proposent une réflexion sur la définition et les pratiques de la citoyenneté démocratique. Quatre grands thèmes peuvent donner sens à cet enseignement :

- L'histoire de la démocratie est aussi l'histoire d'une conquête des libertés : libération des peuples, progrès des Droits de l'homme, contribution des instances internationales au maintien de la paix. La défense n'apparaît plus seulement comme une série de batailles meurtrières. En France, si les forces de défense sont porteuses de traditions militaires, elles sont aussi, aujourd'hui, soumises à une déontologie et aux limites strictes du droit.
- La relation entre la défense et les devoirs du citoyen est capitale. La défense, comme la citoyenneté, implique un lien d'allégeance au pouvoir souverain, un rattachement à l'État, dans le respect des organisations internationales et du droit international, et un lien d'appartenance à la Nation. Ce double lien, d'allégeance et d'appartenance, donne un sens à la dialectique des droits et des devoirs, fondement de la démocratie ; il peut se prolonger dans un ensemble plus large, comme l'Union européenne, qui fonde une citoyenneté commune entre les membres de l'Union.
- L'accent mis sur les enjeux de la démocratie favorise la prise de conscience de l'intérêt à agir ensemble et de la nécessité de se mobiliser pour défendre des valeurs. Mais la professionnalisation de l'armée pose nécessairement la question de la solidarité avec la Nation. La coupure entre un milieu professionnel auquel on délègue les missions de défense et des citoyens qui ne sont plus appelés à servir sous les drapeaux, favorise l'effacement de l'esprit de défense, y compris lorsqu'il s'agit de la défense civile. Les adolescents qui s'adressent à l'armée sont souvent très intéressés par l'acquisition de compétences professionnelles mais peu enclins à l'esprit de sacrifice pour défendre la collectivité.
- La défense civile permet de saisir les implications d'une politique de défense fondée sur l'intérêt général. Elle permet aussi d'aborder la délicate question du droit d'ingérence

humanitaire, celle du rôle et de la responsabilité des forces de maintien de la paix, comme les Casques bleus. Enfin, la diversité des missions actuelles de la défense civile est illustrée par les interventions pour la protection contre les catastrophes naturelles et pour la sécurité écologique. Désormais, la défense ne se conçoit pas seulement comme une réponse ultime, en urgence, mais comme un ensemble de moyens destinés à prévenir des dangers à venir, à prémunir les générations futures de risques majeurs.

L'ancrage de la démocratie dans la géopolitique troublée de notre époque est un domaine auquel l'école de la République se sent mal préparée. Pour remédier à un certain désarroi, l'initiation à la défense fait désormais partie de la formation des enseignants à travers des initiatives conjointes prises au niveau local et au niveau national avec les autorités de défense. Les enjeux sont essentiels pour l'éducation des futurs citoyens et pour l'avenir démocratique des pays de l'Union européenne, dont le socle commun est la Convention de sauvegarde des droits de l'homme.

Jacqueline Costa-Lascoux,  
directrice de recherche au Centre national de la recherche  
scientifique,  
centre d'études de la vie politique française (CNRS/CEVIPOF)

<http://www2.cndp.fr/themadoc/defense/reperes.htm>